



- ◆ Trabajo realizado por el equipo de la Biblioteca Digital de la Fundación Universitaria San Pablo-CEU

CHAPITRE VIII.

Les Gueux, rivaux du duc d'Albe.

§ I. Les terroristes Lumey et Sonoï. — Gueux de mer.

Le comte Guillaume de la Marck, seigneur de *Lumey* (Lummen) et de *Seraing*, amiral de la flottille des gueux de mer, *watergeuzen*, avait juré qu'il se laisserait croître barbe et chevelure, jusqu'à ce qu'il eût vengé sur les prêtres et les moines la mort des comtes d'Egmont et d'Hornes. " Il était sauvage de caractère, profondément irrité (*gebeten*) contre le clergé, incapable de maintenir l'ordre parmi les soldats, qui commirent de grands désordres, surtout dans les campagnes. " (*Wagenaar*). " C'était un homme sauvage, licencieux, sanguinaire, corsaire féroce à la face hérissée et qui semblait l'incarnation de la vengeance. " (*Motley*).

Thierry Snoey, Snoy et plus souvent *Sonoï*, gentilhomme flamand, était un corsaire des plus décidés et mérita, comme Lumey, de devenir l'un des *lieutenants* du Taciturne en Hollande. Le grave historien Simon Styl n'a pu s'empêcher, malgré son calvinisme, d'avouer que " Sonoï par ses raffineries de cruauté contre les catho-
" liques romains se rendit aussi haïssable que le duc d'Albe et Var-
" gas, soutenus par l'inquisition (1). " *Hooft* rapporte également

(1) *Opkomst der Nederlanden*, pag. 149. (Brux. et Dordrecht 1824). *Wagenaar* partage et avis, VI, 395.

que ses soldats se livrèrent à d'épouvantables excès, à tel point que finalement ils en eurent horreur eux-mêmes et déclarèrent ne plus vouloir servir un de leurs capitaines, le *hopman* Michel Krok (1).

Commençons par Lumey.

L'origine des Gueux de mer est fort connue; ce qu'on sait peut-être moins, c'est que le prince d'Orange, suivant le conseil de Coligny, leur délivra des lettres de marque et leur donna une sorte d'organisation régulière (2). Lumey, le digne petit-fils du Sanglier des Ardennes, fut un de ses lieutenants. Ses corsaires qui dépassaient de loin les pirates barbaresques, avaient d'abord déclaré ne s'attaquer qu'aux Espagnols, et les Espagnols qui leur tombaient entre les mains, n'avaient point de merci à attendre. Mais bientôt ils se tournèrent aussi contre les Hollandais qui ne professaient pas les nouvelles doctrines ou ne se rangeaient pas du côté du prince d'Orange.

Amsterdam, Gorcum, Worcum, les contrées de la Meuse, les villages de la Frise, de la N. Hollande et même de la Flandre, furent saccagés et pillés sans trêve ni merci. Partout les gueux pillaient et ravageaient de fond en comble les métairies des catholiques, les églises, les monastères. Pouvaient-ils mettre la main sur des agriculteurs fortunés, ils leur extorquaient tout leur avoir. Quant aux malheureux dont ils n'espéraient pas de rançon, leur cruauté n'avait pas de bornes. Les catholiques étaient tués à coups d'arquebuse et d'épée, ou pendus aux arbres. On incendiait en pleine mer les navires de commerce espagnols, et ce n'étaient pas là de

(1) Ce monstre, ayant arrêté un prêtre à Langendyk, lui coupa les oreilles et le nez, le lia à la queue de son cheval et finit par le percer de son épée. (*Wagenaar*, VI, 437).

(2) David, X, 483, Cfr. *Altmeyer*, Les Gueux de mer et la prise de la Briete. Bruxelles 1862 et 1863. (*Revue trimestrielle*, t. 36, 37 et 38.)

petits bûchers fictifs (comme les prétendus bûchers de l'inquisition espagnole en Belgique), mais des bûchers réels, gigantesques, dévorant sans distinction des familles entières, hommes, femmes et enfants. Tantôt on liait les catholiques les uns aux autres, et on les précipitait dans les flots, manière de récréation qu'on appelait ironiquement laver les pieds, *hetwelk men de voeten spoelen noemde* (Wagenaar); tantôt on les attachait comme des cibles vivantes aux mats des vaisseaux et on les perçait de balles. Mais les férocités les plus exécrables étaient toujours réservées aux moines et aux prêtres; on leur faisait souffrir de sanglantes tortures, d'horribles mutilations, inconnues aux Espagnols; puis on les pendait à une chaîne au haut d'un arbre, au milieu des risées outrageantes de la soldatesque et des cris de joie, plus hideux que le crime. On connaît à peu près le chiffre des sentences du conseil des troubles; personne ne saura jamais combien de victimes des gueux de mer ont péri, enterrées vives, brûlées dans les incendies ou précipitées dans les flots.

§ II. *Prise de Briele. Les Martyrs de Gorcum.*

Supplices infligés au prêtre Musius. Massacres à Ruremonde et à Audenaerde.

Dans la nuit du 1^{er} avril 1572, les pirates susdits, au nombre d'environ six cents, s'emparèrent par surprise de la petite ville de Briele, située à la pointe de l'île de Voorn (S. Holl.). Ils se contentèrent d'abord de saisir les deniers publics; mais, le lendemain, ils se mirent, suivant leur usage ordinaire, à envahir, piller et saccager les couvents et les églises (1). Le sang des bourgeois fut épargné,

(1) L'occupation de Briele fut le signal d'une insurrection et d'une prise d'armes presque générale en Hollande et en Zélande. Les villes de Dordrecht, de Flessingue, de Zierckzee et d'Enckhuysen furent les premières à se joindre aux rebelles.

mais non celui des prêtres. Dans le même mois, Henri Boogaert, curé d'Hollevoet (île de Voorn), les curés Corneille Jansz. Luyckx et Mathieu Pasionus furent pendus à Briele, parce qu'ils refusèrent d'abjurer le pape. Trois autres furent étouffés dans des lieux d'aisance. Le 31 juillet, le P. Josse Van Schoonhoven subit le même sort à Briele (1).

Le 26 juin, le hopman Marinus Brandt parut avec seize vaisseaux devant *Gorcum*, et entra résolument dans la ville, proposant aux habitants de jurer haine au duc d'Albe et fidélité au prince d'Orange ainsi qu'au *pur* Evangile. Le lendemain, il s'empara, par violence armée, de la citadelle où plusieurs habitants s'étaient réfugiés, *ver-ooveringhe met allerley lasten van tuchteloose ongeregeltheit en uitgelate moedwil bezocdelt* (Hooft). De même qu'à Briele, les vainqueurs épargnèrent la vie aux bourgeois, mais ils mirent la main sur plus de vingt ecclésiastiques, séculiers et réguliers. Cette proie allait à merveille à leur folle rage contre les *papen*. Brandt commença par faire entasser ses prisonniers dans un souterrain humide et infect; puis sa grossière soldatesque leur fit subir d'indignes traitements, des insultes et des outrages de toute espèce. Depuis le premier jour de leur captivité jusqu'à leur dernière heure, ce fut pour ces courageux confesseurs un martyre sans interruption. Malgré toutes leurs souffrances, malgré toutes les promesses d'être laissés libres, ils refusèrent d'abjurer la suprématie du Pontife romain et la présence réelle de Jésus-Christ au T.-S. Sacrement. Lumey ordonna leur supplice à la potence et les fit transporter par bateau de pêche à Briele où il les reçut avec une joie féroce et

(1) Le 16 avril 1572, les hérétiques saisirent le vén. Pierre de Calmpthout, curé de Harren (mairie de Bois-le-Duc), lui coupèrent le nez et l'oreille droite, puis lui fendirent la tête à coups de hache. Voir Butler au 16 avril.

en état de complète ivresse. Trois d'entre eux n'eurent pas le courage de rester fidèles jusqu'à la mort; les dix-neuf autres furent pendus, vers 4 heures du matin 9 juillet, à deux poutres d'une grange à tourbe de *Ten Rugge*, couvent d'augustins récemment mis en ruines. Le gentilhomme liégeois apostat, Jean d'Omali, animait les acteurs de cette scène tragique, pendant qu'un ministre calviniste épuisait en vain toute sa faconde évangélique pour faire renoncer les martyrs aux "superstitions", de l'Eglise Romaine. Les bourreaux assouvirent leur rage sur les cadavres de leurs dix-neuf victimes: ils arrachèrent la graisse aux entrailles pour la vendre en pleine place publique. Après avoir coupé le nez des martyrs, les oreilles et les membres que la pudeur cache aux regards, ils les attachèrent à leurs chapeaux ou bonnets en guise de trophées: *den soldaten leuterde noch zoo wreedt een dartelheid*, dit Hooft, *dat zij d'een den neus, d'andere de ooren, d'andere.... en als treflijk den geus speelende en fracy bevedert met die leeden op den hoed, in stadt keerden*. Outre ces dix-neuf Martyrs, auxquels le pape Pie IX a solennellement décerné (1867) les honneurs de la canonisation (1), il y eut encore 194 autres personnes suppliciées en diverses fois à Briele.

Lumey, mis en goût par ses barbares exploits, vint à la Haye, où il trouva un savant et pieux vieillard de 72 ans, Corneille Musius, père spirituel (*pater*) du couvent de S^{te} Agathe à Delft. Il le fit aussitôt traîner à Leyde. C'est dans cette ville que ses représentants exercèrent sur la personne du vénérable septuagénaire des horreurs telles qu'elles semblent incroyables; le martyr, mutilé des pieds à la tête, expira entre leurs mains, décembre 1572 (2). Il est vrai

(1) Cfr. Les Martyrs de Gorcum, par N. J. Laforet, recteur de l'Université Catholique. Louvain chez Ch. Peeters. — *Geschiedenis der Martelaren van Gorcum*, par l'auteur du présent volume. Malines chez Ryckmans-Van Deuren, 1867.

(2) Cfr. Opmeer.

que, cette fois, le Taciturne montra quelque mécontentement: on dit même qu'il pleura en apprenant le meurtre de celui chez lequel il avait toujours trouvé l'hospitalité, lorsqu'il venait à Delft.

Mais il s'en consola promptement; car il laissa presque aussitôt supprimer le couvent de Delft et il en prit possession: il y établit sa demeure, et c'est là qu'il fut traîtreusement assassiné douze ans plus tard (1).

Lumey, disgrâcié devant le Taciturne dont il compromettait la cause, voulut justifier ses actes par son zèle pour le *pur Evangile* (2), et eut l'impudence d'écrire dans une lettre furibonde qu'il n'avait fait qu'imiter ses coréligionnaires, procédant de la même façon à Harlem, à la Veere (ter Vere), à Flessingue, dans toute la Zélande, dans le Waterland et dans beaucoup d'autres lieux; " nous souhaitons de cœur, ajouta-t-il, qu'un jour toute la racine de " l'abominable papauté, avec toutes ses pernicieuses et horribles " superstitions et tyrannies, soit arrachée comme en Angleterre, en " Ecosse, en Suède, en Danemark et dans beaucoup d'autres roy- " aumes et pays. " Quant à Musius, n'avait-il pas cherché à empoisonner le prince d'Orange!

Puisque nous sommes dans l'histoire de l'intolérance et de la persécution religieuse, ajoutons deux faits à mettre sur le compte des gueux de terre, *boschgeuzen*.

Le 23 juillet de la même année 1572, les troupes protestantes

(1) Le pieux Musius le lui avait dit un jour: « C'est ici que vous trouverez la mort. »

(2) « De Graaf werdt op 't slot te Gouda in hechtenis gezet. Men zondt hem de punten zijner beschuldiging schriftelijk toe, op welke hij zich, op zijn krijgsmans verdedigde, vergoelijkende zijne wreedheid jegens de Roomschen, met den ijver voor den hervormden Godsdienst. » Wagenaar, VI, 435. — Banni du pays en 1573, il se réfugia à Liège où il mourut, trois ou quatre ans après, de la morsure d'un chien enragé. (Wagenaar, VI, 436.)

entrèrent à *Burmonde*, l'une des cités épiscopales. La maison de l'évêque Lindanus fut pillée, son chapelain Paul de Waelwyk et quelques chanoines massacrés, d'autres grièvement blessés. Mais la fureur des soldats se déploya surtout au couvent des chartreux : sept prêtres, deux diacres et trois frères-lais y reçurent la palme du martyre (1).

Le 7 septembre suivant des soldats gueux, sous les ordres de Jacques Blommaert, se rendirent maîtres, par une ruse de guerre, de la ville d'*Audenaerde*, qui devint le théâtre de leurs exploits habituels. Non contents d'avoir horriblement maltraité le vénérable P. Mahusius, désigné au siège épiscopal de Deventer, ils assouvirent leur rage contre le clergé, en précipitant dans l'Escaut, pieds et poings liés, six prêtres, dont un seul échappa, comme par miracle, à la mort à laquelle la haine des hérétiques l'avait voué (2).

§ III. Un nouveau tribunal de sang.

Les hautes-œuvres de Lumey ne sont que des jeux d'enfants à côté des atrocités du gentilhomme Sonoi. Pour ne pas être taxé de falsifier les faits dans un intérêt de *caste*, je laisse la parole aux auteurs calvinistes, et tout d'abord à Brandt, l'historien de la Réforme.

« Quelques bourgeois catholiques de la Nord-Hollande furent traités d'une manière inhumaine, à l'instigation de quelques scélérats qui les accusaient d'avoir conspiré contre les protestants. Ces méchants hommes rétractèrent leurs accusations en mourant (3). »

(1) Nuyens, *Geschiedenis der Nederl. Beroerten*, 2^e ouvr., 2^e vol. pag. 72. Butler, au 23 juillet, t IV, p. 223.

(2) Nuyens, pag. 93. — Anal. pour servir à l'hist. eccl. de Belgique, VII, 49-77.

(3) *Historie der Reformatie*, t. I, liv. XI, pag. 235.

Willem Bilderdyk dont on ne niera pas l'érudition, est plus explicite : « On se trouvait dans la Hollande septentrionale dans une situation pire, oui beaucoup pire que celle faite par le *tribunal de sang espagnol*, si hautement décrié. Déjà nous avons parlé de la cruauté et de la barbarie de Sonoi. Le bruit des projets de trahison et sa haine contre les catholiques soupçonnés de ce crime, firent éclater la cruauté de son caractère d'une manière qui surpasse toute imagination. Pour juger les malheureux chargés de soupçons, il forma un tribunal particulier qui, comme celui du duc d'Albe, et avec dix fois plus de raison, reçut le nom de conseil de sang, *bloedraad*. Les plus épouvantables tortures, aussi bien que de fallacieuses promesses d'impunité, furent employées pour arracher des aveux à des personnes qui ne se reconnaissaient coupables de rien, et on eut recours à ces supplices sans preuves préalables contre les accusés, ou même sans preuve de l'existence du crime (sans *corpus delicti*). La richesse d'invention dans le choix et l'application des tortures dépasse toute conception. A côté des verges et des cordes, *roeden en koorden*, à côté du feu et du soufre, *vuur en zwavel*, qui ne pouvaient rassasier ce tyran, on employait même des rats qui rongeaient les accusés, et on recourait à d'autres moyens, que la dignité de l'histoire ne permet pas de désigner, ni l'humanité de rappeler au souvenir. Après des aveux de culpabilité ainsi arrachés, suivait le bûcher ou l'écartèlement, *brandstapel en vierendeelen*. Puis on arrachait le cœur de la poitrine vivante; passons sur d'autres semblables supplices barbares ou plutôt *moorderijen* (1). »

Le bruit s'était répandu, que les Espagnols avaient loué quelques vagabonds et gens sans aveu pour mettre le feu aux princi-

(1) *Geschiedenis des Vaderlands*, VI. 188.

paux villages du quartier du nord. Le calviniste Wagenaar nous apprend les mesures que sut prendre aussitôt Sonoï pour expédier lestement leur procès. Après avoir dit que Sonoï établit un tribunal particulier qui mérita le nom de *bloedraad*, de même que le conseil des troubles du duc d'Albe, il continue: " Les tortures que l'on inventa et pratiqua pour arracher des aveux à ces paysans faussement accusés d'être incendiaires, ne pourraient être crues, si elles n'étaient démontrées par des procédures authentiques. Etendre et disloquer les membres, fouetter avec des baguettes de bois vert (*versche berken*), était le moindre tourment qu'on leur infligeait. On brûlait les corps, des pieds à la tête, avec des linges imbibés d'eau de vie, jusqu'à ce que la peau devînt noire comme charbon et que les nerfs fussent ça et là mis à nu. On employait aussi le soufre et quelquefois une demi-livre de chandelles de suif, pour brûler les aisselles et la plante des pieds. Ainsi martyrisés, on les laissait, plusieurs nuits, couchés sans couvertures, et encore à force de coups on chassait le sommeil. Du hareng sec et d'autres aliments salés étaient leur unique nourriture, et on leur refusait une gorgée d'eau qu'ils demandaient en vain.... Sonoï avait envoyé à cet affreux tribunal une certaine quantité de rats que l'on plaçait sur la peau nue de la poitrine et du ventre sous un instrument de pierre ou de bois, et recouvert d'une plaque en cuivre; le feu mis sur cette plaque forçait les animaux rongeurs à se creuser un passage jusqu'au cœur et aux entrailles: les trous faits de cette manière étaient fermés au moyen de charbons ardents. On aiguillait la douleur en faisant tomber sur les corps du lard fondu et bouillant. (Wagenaar mentionne ici une torture faite sur la personne du catholique Nanning Koppesoon ou fils de Jacob Nanning, torture lubrique que la décence nous défend de décrire). Sonoï

condamna Nanning à avoir le cœur arraché de la poitrine et à être écartelé, sentence qui fut exécutée à Hornes, mais non sans répugnance des magistrats. Nanning, avant d'expirer, somma le prédicant Juriaan Epesoon à paraître, après trois jours, devant le tribunal du Juge suprême; et, de fait, le prédicant mourut au jour indiqué. — Un autre Nanning, *Koppe Korneliszoon*, épuisé par les tortures, tomba mort aux pieds de ses bourreaux.... La cruauté inhumaine exercée sur des personnes en qui l'on ne trouvait pas un délit, ne peut être justifiée par des raisons d'Etat (1). "

L'affreux tribunal de Sonoï eut d'abord son siège à Alcaaar, et ensuite à la maison de Schagen. Wagenaar, VII, 55, cite les noms des six juges bourreaux et les fonctions publiques qu'ils remplissaient à Alcaaar, à Hornes, dans le Waterland, etc. Si le duc d'Albe est le cruel lieutenant de Philippe II, Sonoï était le féroce lieutenant de Guillaume d'Orange, et c'est avec raison que l'on fait remonter au prince qu'on disait si tolérant, les actes épouvantables du tribunal gueux.

Il n'est que juste, ce semble, d'appliquer aux victimes de la gueuserie les paroles écrites en l'honneur des victimes des placards espagnols:

" Les morts ne parlent point; les victimes ne peuvent plus nommer leurs bourreaux; mais les archives et les bibliothèques permettent, on le voit, de faire bonne justice du mensonge historique de quelques hommes (2). "

Simon Styl nous vient en aide par une réflexion sur Sonoï: " La haine contre la foi romaine était un mobile absolument indispensable pour mettre en mouvement le parti du Prince d'Orange.

(1) *Geschiedenis des Vaderlands*, VII, 54-61.

(2) *Revue de Belgique*, XXXII, 64.

On l'avait vu clairement d'abord dans l'iconoclastie et ensuite dans tous les troubles suivants. *Plutôt Turcs que Papistes*, c'était l'inscription que les marins zélandais portaient sur leurs cha-peaux en s'embarquant pour la délivrance de Leyde (1574). „

Mais, comme pour justifier son héros, Styl ajoute: „ Comment aurait-on pu empêcher un tel peuple de piller les églises et les monastères de quelque place conquise, et de pendre les moines en guise de passe-temps (1)! „

Dans un vulgaire pamphlet dont l'auteur a la prétention de faire connaître l'histoire des *Bourreaux* catholiques et des *Martyrs* protestants, les gueux sont transformés „ en hommes *compatis-sants* qui frémissaient de douleur et d'indignation, quand ils voyaient traîner à l'échafaud et brûler sur les bûchers de la Sainte Inquisition des *innocents* suspectés d'hérésie. C'étaient, dit-il, des *libéraux tolérants* qui voulaient faire respecter la *liberté de conscience*, des citoyens énergiques qui voulaient *empêcher les pil-lages et les assassinats* ordonnés par les trois bourreaux des Pays-Bas, Pie V, Philippe II et le duc d'Albe! „ — Ces lignes insensées n'ont pas besoin de réplique.

Un des grands poètes néerlandais, décrivant dans d'admirables vers le supplice infligé par ordre de Sonoi à un catholique de Hornes, *Nanning Koppesoon*, n'hésite pas à dire :

*En Alva zelf scheen minder wreed,
Omdat de Geus als Alva deed (2).*

Philippe Marnix qui avait appris, aux pieds de la chaire théologique de Bèze, que *la tolérance est un dogme diabolique*, mérite une mention honorable à part.

(1) *Opkomst der Nederlanden*, p. 149.

(2) Tollens, *Nieuwe Gedichten*.

§ IV. *Marnix sire de S^{te} Aldegonde, inquisiteur.*

On sait que les gueux et les libres-penseurs du dix-neuvième siècle aiment à se ranger autour du drapeau de messire de S^{te} Aldegonde, qui est, pour eux, le type de la tolérance, l'éloquent apôtre de la liberté de conscience. Il ne nous déplaît pas de troubler un peu leur concert d'admiration, en leur mettant sous les yeux ce qu'il pensait des *libertins* de son temps, des *geestdrijvers*, comme il les appelle, „ qui croient qu'il est libre à chacun de pro-
“ fesser telle religion et tel culte qu'il lui plaira: ce qui est indu-
“ bitablement la véritable racine de tout athéisme public, et du
“ mépris moqueur de toute religion qui, dans ce temps, semble
“ triompher dans le monde. „

Dans un gros livre publié par lui à La Haye en 1595, sous le titre: *Ondersoeking ende grondelijcke wederlegginge der geestdrij-vische leere, aengaende het geschrevene woord Godes*, etc., le tolérant Marnix écrit: „ Les libres-penseurs veulent détruire la religion chrétienne
“ et changer les hommes en bêtes sauvages, ou plutôt en diables
“ d'enfer; ils prétendent qu'ils peuvent, à leur gré, modifier leur
“ religion, si l'on peut appeler religion un tel athéisme infernal....
“ Ils font imprimer leurs libelles empoisonnés; mais il appartient
“ aux états-généraux d'empêcher que cette peste contagieuse ne se
“ répande, et il y a lieu de se demander, s'il n'est point licite, bien
“ que quelques esprits pusillanimes (*teere menschen*, trop tendres
“ de cœur) puissent s'en effrayer, que l'autorité arrête et dompte,
“ *met uytwendige lichaemelijke straffen* et des amendes, l'audace
“ sans frein, *de ongebondene dertelheyt ende moedwilligheyt*,
“ des hommes et des matières qui touchent à la foi et au service
“ de Dieu. „ Voilà l'apôtre de la liberté de conscience qui appelle, sur les écrivains de libelles empoisonnés la répression violente

du délit d'hérésie et de libre-pensée par la main séculière.

A peine ce livre avait-il paru, que Gaspar Coolhaes en écrivit la réfutation, en accusant à bon droit Marnix de vouloir introduire une *inquisition protestante*. En même temps s'éleva, du fond de l'Allemagne, une voix énergique : *Antidote ou contre-poison contre les conseils sanguinaires et envenimez de Philippe de Marnix, etc., par un gentilhomme allemand studieux à la paix et amateur de la liberté belge.*

Après avoir reproché à Marnix d'avoir été la principale cause de la désunion des provinces wallonnes, de la perte du Brabant et de la Flandre, de la chute d'Anvers, l'auteur anonyme continue : “ Vous exhortez les états-généraux à la *punition, suppression et anéantissement* (pour user de vos propres mots) *des hérétiques*, tellement que ceste lettre ne sauroit estre plus sanguinaire ny violente.... Vous voulez maintenant tourner le glaive contre vos frères, exhortant les Etats aux propres termes ensuyvants : *il est plus que temps que vous regardiez de deffendre en ce monde l'honneur de Dieu* ; mais en quoy voulez-vous qu'on deffende l'honneur de Dieu en ce monde, n'est-ce pas que le magistrat vous serve de bourreau pour assouvir vostre cœur vindicatif à *supprimer et du tout annichiler ce venin mortel* (pour user de vos propres mots), c'est-à-dire exterminer par le feu et le glaive ceux qui ne veulent adhérer à vos inventions, institutions et opinions humaines... Voyant que vous n'avez rien sceu profiter par les menées de paix, vous prétendez maintenant mettre en œuvre ce dernier instrument de Sathan, la persécution... Si vous jugez vos frères indignes de vostre charité pour leurs erreurs, quelle et combien rigoureuse sentence prononcez-vous contre vous-même, qui estes submergé dedans le borbier d'ambition, haine, vengeance et une ratelée d'autres péchés? ”

A quel rôle aspire donc messire de Marnix? Le gentilhomme allemand répond : Il veut être “ nostre maistre et inquisiteur de la contagion hérétique, *inquisitor hæreticæ pravitatis.* ”

Le calviniste Marnix, attaqué aussi directement par un luthérien, essaya de se justifier. En 1598, l'année même de sa mort, il publia à Leyde la *Response apologeticque de Marnix Sr de Mont Saint-Aldegonde à un libelle fameux qui a esté publié en son absence par un certain libertin, s'intiltrant gentilhomme allemand, nommant son libelle ANTIDOTE ou CONTREPOISON*. La Réponse apologétique n'est rien moins qu'une apologie de l'intolérance religieuse. L'autorité, dit Marnix, doit employer le *glaive* pour extirper les hérétiques indiqués dans les placards impériaux ; ces hommes-là ont cent fois mérité la mort ; mais nous, calvinistes, nous ne sommes pas tels. “ Si à la vérité nous estions tels que l'empereur Charles le Quint nous a dépeints en l'édict de la Religion fait à Worms en l'an XXII, sur lequel tous les ensuyvants et mesmes ceux-là du Roy Philippe son fils se trouveut fondez, nous aurions mérité non pas une seule mort, ains (mais) cent, s'il estait possible de les souffrir l'une après l'autre.... Il y a plusieurs sortes et différences d'hérétiques, et la plus part d'eux sont dignes de commisération : mais quelques-uns méritent d'estre *exterminés* pour conserver la religion et la république. ” Nous, ajoute-t-il, nous suivons la doctrine des prophètes et des apôtres ; le roi fait donc verser du sang innocent, “ a faulte de n'avoir prins la peine de feuilleter le livre de la loy (1) ! ”

Tel fut Marnix. “ La tolérance religieuse qu'il avait si souvent prônée, lorsqu'il s'agissait de déclamer contre la maison d'Espagne,

(1) Alberdingk-Thijm, *De vroolijke historie etc.* chap. III, § 6, et Kervyn de Lett. dans la Revue générale, livr. d'août 1883. Huguenots et Gueux, VI, 637.